

Communiqué de presse



L'essentiel & plus encore

La MSA lance sa campagne sur le non-recours aux droits pour accompagner ses adhérents les plus exposés à la crise

Bobigny, 23 septembre 2020

Face à la crise économique et sociale qui s'annonce, la lutte contre le non-recours aux aides sociales est un enjeu fondamental pour prévenir le creusement des difficultés et l'accroissement des inégalités sociales. L'accès aux droits et aux services est au cœur de l'engagement n°4 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement. En lançant sa campagne sur le non-recours aux droits, la MSA conforte son rôle d'amortisseur social du monde agricole et rural afin d'informer ses adhérents sur les prestations sociales et les services auxquels ils peuvent prétendre.

Un ensemble de dispositifs permettent aux ressortissants de la MSA, notamment les plus fragiles de connaître leurs droits.

mesdroitssociaux.gouv.fr : un portail universel destiné à tous

Tous les assurés du régime agricole peuvent se renseigner sur leurs droits en se connectant au portail mesdroitssociaux.gouv.fr. Exploitants, salariés, travailleurs indépendants, sans activité, retraités ou encore étudiants peuvent effectuer une simulation pour connaître et comprendre leurs droits et prestations. Ce portail leur permet également de réaliser leurs démarches. Encourager les démarches en ligne de ses assurés agricoles constitue un enjeu majeur pour la MSA.

Le rendez-vous prestations de la MSA : un accompagnement social individuel

Les conseillers MSA organisent des rendez-vous personnalisés avec les assurés du régime agricole, dans un point d'accueil ou par téléphone. A l'occasion de ces rendez-vous individuels, les conseillers MSA échangent avec les assurés et vérifient qu'ils disposent bien des prestations auxquelles ils ont droit.

Forte de son statut d'interlocuteur unique couvrant l'ensemble de la protection sociale (Santé, Famille, Retraite), la MSA peut ainsi repérer ses adhérents en difficulté et les guider dans les démarches d'obtention des prestations sociales et services auxquels ils peuvent prétendre.

Depuis sa création en 2008, ce dispositif MSA recense plus de 150 000 entretiens réalisés par les 35 caisses de MSA.

Pour plus d'informations, les adhérents de la MSA sont invités à contacter leur caisse d'affiliation.

Pass'Agri : un guide en ligne de la MSA pour accompagner les professionnels agricoles en difficulté

Les exploitants, les employeurs et les salariés peuvent consulter Pass'Agri pour prendre connaissance des aides et des dispositifs d'accompagnement personnalisés dont ils peuvent bénéficier. Ce guide est adapté aux différentes situations des professionnels agricoles en difficulté et propose quatre espaces centralisant des informations et des vidéos pour les conseiller et les orienter en fonction de leur situation : « Mon activité pro », « Mes droits », « Mes projets », « Mes soutiens ».

Tout adhérent confronté à des difficultés peut se connecter sur le site internet de la MSA, rubrique « exploitant » / « soutien aux agriculteurs » ou directement à l'adresse msa.fr/lfy/pass-agri pour consulter le module Pass'Agri.

Le non-recours aux prestations sociales en chiffres*

- Pour le RSA, le taux de non-recours était en moyenne de 50 % en 2010.
- Pour la CMU-C, le taux de non-recours était estimé entre 32 % et 44 % en 2018.
- Pour les aides à la famille, le taux de non-recours était estimé entre 7,5 % et 8,2 % en 2018.

* « Le non-recours aux prestations sociales – Mise en perspective et données disponibles », Les Dossiers de la DREES, n°57, DREES, juin 2020.